



### VŒUX AG SLVie de Montélimar :

NOMBRE DE RESSORTISSANTS PRESENTS : 38

**N°1** : L'assemblée sollicite les élus nationaux pour remonter les difficultés des personnes confrontées au tout numérique auprès des pouvoirs publics et demande que ceux-ci mettent des moyens à disposition à la CCAS, qui permettront aux personnes de faire leurs démarches administratives.

**N°2** : L'assemblée demande plus d'information et de clarté à la CCAS sur les tarifs socialisés de nos séjours vacances avec les partenaires du tourisme social ainsi qu'un élargissement des périodes vertes

**N°3** : L'assemblée demande que la CCAS prenne en compte lors d'un prêt d'institution pour les séjours de la CMCAS concernant des enfants que le tarif soit un tarif enfants dégressif par rapport à l'âge des enfants présent lors du séjour

**Ces vœux N° 1, 2 et 3 sont adoptés à l'unanimité des présents**

**PROTECTION SOCIALE** : Pour rappel aujourd'hui la CAMIEG dispose d'excédents constitués par les cotisations destinées à financer la couverture maladie et maternité des électriciens et gaziers 113 millions d'euro sur le compte Actifs et 235 millions sur le compte des inactifs soit 348 millions d'euro d'excédents au total. Les 235 millions sur le compte inactifs nous appartiennent à nous seul Actifs et Inactifs. Quelques agents se sont donc rendus à la Préfecture de région et à l'ARS à Lyon et une délégation s'est rendue au ministère de la santé à Paris, tous ces agents ont fait les déplacements pour réclamer nos excédants.

Energie mutuelle fait du forcing avec son offre SERENITE sur les agents détenant un contrat CORT ou SODELI alors que ceux-ci sont assurés jusqu' au 31 décembre 2019. Il s'agit en fait de la vente forcée d'un contrat qui viendra en doublon avec SODELI et CORT.

A partir du 1er juillet SOLIMUT va proposer des contrats équivalents, voir supérieur à CORT et SODELI.

Il y a donc lieu à ne pas se précipiter pour modifier ses contrats, dès connaissance des nouvelles propositions faite par SOLIMUT des réunions d'information auront lieu.

Vœux N°4

L'assemblée demande qu'un ou plusieurs délégués par CMCAS soit désignés aux assemblées pour faire remonter les problèmes sur le contact groupe SOLIMUT à l'image du fonctionnement IDCP)

Vœux N°5

L'assemblée demande que les antennes local SOLIMUT aient une vue sur le contact de groupe, pour pouvoir renseigner nos adhérents CSMR.

**Ces vœux 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité des présents**